

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 MARS 2016

Présents : MM. GATTEAU, TRUCHON, ROUX, BURNICHON, DOTHEE, HESSEMANS
Mmes GATTEAU,

Représentés : Mme DUSSART FEUILLARD pouvoir à M. DOTHEE
M. PIERQUIN pouvoir à M. TRUCHON

Absentes : Mmes FOULLEY et BEN YELLES

secrétaire de séance : M. DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2016

Le compte-rendu est approuvé.

1. Demande de subvention fonds de soutien à l'investissement public local pour un élévateur PMR à la mairie

- Vu la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951,
- Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Régions, les Départements et l'Etat,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la commune a projeté de réaliser les travaux d'installation d'un élévateur PMR à la mairie.
- Vu l'agenda d'accessibilité programmée « AdAP » de la commune approuvé par arrêté de la Préfecture le 1/10/2015
- Vu la délibération du 8 février dernier validant le programme de travaux pour la réalisation d'un élévateur PMR
- Vu le plan de financement estimé à 22597 € HT
- Vu la subvention demandée au titre de la DETR plafonnée à 50 % soit 11298.50 €
- vu la possibilité de solliciter une subvention complémentaire au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de solliciter la subvention correspondante au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016 auprès de la Préfecture de Seine et Marne.
- de fixer le plan de financement prévisionnel du projet qui s'établit comme suit :
 - Financement sur les fonds propres de la commune : 4 519.40 €
 - Subvention DETR de la Préfecture (50%) : 11 298.50 €
 - Subvention Fonds de Soutien à l'Investissement public local : 6 779.10 €
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 au chapitre 21 pour les dépenses et au chapitre 13 pour les subventions :

Séance levée à 20 H 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIERE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 10 mars 2016



Le Maire

G. GATTEAU

Alain TRUCHON

Gérard ROUX

Violaine GATTEAU

Nadia BEN YELLES

Stéphane BURNICHON

Philippe DOTHEE

Florence DUSSART

Angélique FOULLEY

Yoann HESSEMANS

Claude PIERQUIN